Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PAUL C	N° de Convention : 33334
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédago sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu or	et l'utilisation de matèriel acquis par l'Education Nationale suite aux ogique adapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences dinaire " : 1-221 du 29/10/01 - MENE0102353C,Circ IENA1/808/2001-2002/JYB-SB
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur d met à disposition de l'élève : DE LONGUEVILLE JE domicilié : 57 Allée des Pailles en Queue Rés Cap Chan Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :Esprimo 9510 immatricu	EAN NICOLAS Né(e) le : 26-10-2000 npagne 97434 SAINT GILLES LES BAINS
Valeur globale du matériel prêté 0 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux affér	rents à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2016, et	est révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclaren d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel si	t sur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état imilaire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontrac le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux affé lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants son	us de veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation tant utilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans trents à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a st tenus de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de son autre que celle liée à l'usage conforme du matériel.
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représ	sentants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
•	au domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de ment de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 21-03-2014	Livré le:
Pour le Rectorat:	NOM, PRENOM, QUALITE et SIGNATURE

1 / 1